

08503

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE CONTRE LA
SECHERESSE DANS LE SAHEL(CILSS)

Ouagadougou

OCT 1977

RAPPORT DE LA COMMISSION N°2

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE CONTRE LA
SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

BUREAU DE LA COMMISSION N° 2

| | |
|--------------------|-------------------------------|
| PRESIDENT | H. SOARES (Cap Vert) |
| CO-PRESIDENT | CHAPELLIER (UNSO) |
| RAPPORTEUR | DJANGRANG Mapatta (Tchad) |
| 1er CO-RAPPORTEUR | Mme BUCHET Frimigacci (CILSS) |
| 2ème CO-RAPPORTEUR | Gana DIAGNE (OICMA) |

La Commission 2 a examiné l'ensemble des documents présentés par le Secrétariat Exécutif du CILSS :

- Programme quinquennal de l'Institut 1977-1982
- Programme protection des cultures et des récoltes
- Unité d'observation, de prévision et de prospective en sciences sociales,
- Proposition pour un programme sahélien de recherche démographique,
- Considérations démographiques pour la mise au point de projets relatifs aux produits alimentaires de base dans les pays Sahéliens (Projet IDEP),
- Etude d'une stratégie documentaire pour le Sahel en vue de créer un réseau d'information et de documentation scientifique et technique du CILSS à l'Institut du Sahel (Rapport de la mission CILSS).

La Commission 2

- Félicite le Secrétariat Exécutif du CILSS et les différents groupes de travail constitués pour la qualité des documents qui lui ont été présentés
- Note que les documents présentés proposent des principes d'actions qui ont été acceptés.
- Note que les coûts donnés dans les documents pour l'exécution des différents projets sont indicatifs et doivent être revus et actualisés en fonction des plans d'opération.
- Recommande qu'à l'avenir les coûts récurrents et les augmentations de prix dues à l'inflation soient pris en considération lors de l'élaboration des différents projets.
- Attire l'attention sur le fait qu'il y a des duplications partielles entre certains projets (construction de bâtiments, laboratoires dans le projet 4 du programme quinquennal de l'Institut et de l'annexe G du programme de protection des cultures et des récoltes).
- Recommande au Secrétariat Exécutif du CILSS de faire préparer dans les meilleurs délais les études de faisabilité nécessaires et les dossiers de présentation aux sources de financement.
- Insiste sur la nécessité d'une plus grande participation financière des Etats membres du CILSS aux différents programmes de l'Institut du Sahel.

PROGRAMME DE DEMARRAGE DE L'INSTITUT DU SAHEL

1. Support logistique :

Après étude et discussions du document (projet n° 1), la commission a retenu le projet du support logistique à l'Institut du Sahel.

Ce projet s'élève à une somme globale de 263.982.000 FCF, dont 16.000.000 FCF, fournis par le CILSS, pour la première année de fonctionnement de l'Institut. La commission attire l'attention des Etats Membres du CILSS sur la nécessité de prendre d'ores et déjà toutes dispositions utiles pour une prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Institut par les Etats membres. A cet effet, il est demandé au CILSS de préparer une étude sur les contributions éventuelles de chaque Etat.

La commission recommande au Secrétariat Exécutif d'inscrire à l'ordre du jour des prochaines réunions du Conseil des Ministres et des Chefs d'Etat du CILSS, l'augmentation du budget de fonctionnement de l'Institut du Sahel.

2. Bilan analytique des structures de recherche, de formation et de documentation des Etats Membres du CILSS

La commission a reconnu toute l'importance qu'il convient d'attacher à ce projet. Elle propose que sa formulation soit revue pour tenir compte des éléments suivants :

- ce bilan ne soit pas être un simple repertoire mais doit être analytique et fournir un instrument scientifique de travail pour la coordination des programmes nationaux et régionaux de recherche ;

- importance, rôle et priorité de la recherche agronomique dans les pays sahéliens, en particulier une attention spéciale doit être accordée à la vulgarisation des résultats de la recherche.

Considérant le rôle primordial que peuvent jouer les Bureaux d'Etudes Africains dans le processus du développement économique et social des pays africains et particulièrement des pays sahéliens, la commission insiste sur la nécessité :

- d'effectuer un recensement d'une part des Bureaux d'Etudes Africains et d'autre part de la documentation existante au sein de ces bureaux et
- de leur accorder une priorité par rapport aux Bureaux d'Etudes étrangers dans la réalisation des études prévues dans les différents programmes.

3. Construction de l'Institut

La Commission accepte le projet de construction de l'Institut du Sahel en considérant que les chiffres avancés sont provisoires. Elle reconnaît que, même si l'Institut ne fait pas de la recherche, il doit disposer de l'infrastructure nécessaire à l'administration, à la coordination des recherches et à la documentation scientifique et technique.

Elle recommande qu'une étude soit faite dans les meilleurs délais pour définir l'importance et les types des bâtiments et équipements en fonction des besoins.

Elle recommande au Secrétariat Exécutif du CILSS de prendre contact avec les organismes de coopération pour assurer en toute 1ère priorité le financement d'une telle étude ainsi que la réalisation des plans de construction.

4. Publications de l'Institut

La commission reconduit la recommandation de la réunion de BAMAKO septembre 1977 demandant qu'une étude préliminaire soit faite pour déterminer les moyens les plus efficaces et les moins onéreux, devant permettre à l'Institut du Sahel de jouer son rôle dans le domaine des publications scientifiques.

5. Programme de protection des cultures et des récoltes

La commission prend note des résultats des réunions des responsables de la protection des végétaux tenus à Ouagadougou du 18 au 22 octobre 1977. Elle exprime sa satisfaction devant l'évolution favorable de cet important projet. Toutefois elle insiste sur les priorités à accorder à ce programme, à savoir :

- 1ère priorité : renforcement des moyens des services nationaux et des organisations régionales de protection des cultures et de récoltes.
- 2ème priorité : Création d'une cellule d'information, de formation et de la coordination au sein de l'Institut du Sahel.
- 3ème priorité : Recherches pour la lutte intégrée contre les déprédateurs des cultures et des récoltes.

La commission adopte le protocole amendé de gestion du programme de protection des cultures et des récoltes. Elle approuve l'envoi d'une mission CILSS dans les Pays Membres pour formuler le plan d'opération du projet de recherche et de développement de la lutte intégrée (annexe B) tel qu'approuvé par le Conseil des ministres du CILSS et le Club du Sahel en tenant compte des besoins exprimés par les Pays sahéliens lors de la réunion du 18 au 22 octobre 1977.

La commission recommande que pour le financement de l'ensemble du programme, les donateurs tiennent le plus grand compte des priorités définies par les Sahéliens et participent plus particulièrement au renforcement des services nationaux et régionaux des protections de cultures et récoltes.

6. Unité d'observation, de prévision et de prospective en sciences sociales : Sociologie - économie - démographie

6.1. La commission a examiné le document adapté par la réunion de Septembre 1977 à BAMAKO fixant les grandes orientations de l'Unité d'observation de prévision et de prospective en sciences sociales.

Cette unité comprend 3 éléments dénommés : "Programmes"

- Le programme d'observation des milieux humains.
- Le programme d'analyse, de perspective et de prospective socio-économique.
- Le programme de recherche démographique.

6.2. La commission recommande la création d'une unité d'observation, de prévision et de prospective en sciences sociales (sociologie, économie, démographie) et souhaite la formation de personnel qualifié pour le démarrage de ce programme.

6.3. Programme d'observation des milieux humains

La commission a pris connaissance d'une proposition pour la mise en place au sein de l'unité d'observation, de prévision et de prospective en sciences sociales : Sociologie - Economie - Démographie, d'un programme d'observation des milieux humains. Comme le contenu et le profil de ce programme n'ont pu être arrêtés avant la présente réunion.

La commission demande aux responsables de l'Institut du Sahel d'entreprendre dans un délai assez bref, la rédaction de ce programme pour le démarrage du dit programme.

La commission recommande au Secrétariat Exécutif du CILSS de prendre des contacts avec les sources de financement intéressés par ce programme.

6.4. Programme d'analyse, de perspective et de prospective socio-économiques.

La commission a examiné et approuvé le document présenté à BAMAKO, et souhaite le démarrage de ce programme dans les meilleurs délais. A cet effet le Secrétariat Exécutif du CILSS devra introduire une requête auprès des sources de financement intéressées.

6.5. Programme de recherche démographique

La commission a examiné le document adapté par la réunion de Septembre 1977 à BAMAKO fixant les grandes lignes du programme de recherche démographique. Elle a examiné par ailleurs le document de l'USAID intitulé "Proposed terms of reference for demographic Unit for Sahel Institute".

La commission estime que les propositions de l'USAID s'intègrent harmonieusement au projet défini à Bamako. Elle propose donc qu'il soit pris en compte dans la définition du programme de l'Unité.

La commission considère cependant que le document de Bamako reste le cadre général de référence dont le document AID ne représente qu'un aspect.

Il faut donc assurer une diversification maximale des sources de financement du projet en mettant notamment à contribution le système des Nations Unies et le FNUAP en particulier. A cet égard le Coordinateur du FNUAP pour la région a réaffirmé l'intérêt du Fonds pour le projet démographique Sahel.

En ce qui concerne le document USAID, la commission pense que le coût du projet est sous-estimé et que son budget devra être révisé par le Secrétariat du CILSS pour être plus conforme à la réalité.

Pour ce qui est de la mise en route effective du programme, la commission propose qu'il soit procédé à la nomination dès que possible d'un Coordinateur intérimaire (sahélien si possible) dont la tâche consistera à prendre contact avec les différents instituts nationaux pour préparer un programme global aussi complet que possible de recherche démographique pour le Sahel. Celui-ci inclura les activités tant nationales que régionales. Il sera soumis à l'approbation des sahéliens lors d'une réunion qui se tiendra au moment opportun (soit environ six mois après la mise en place du Coordinateur intérimaire) avant d'être présenté aux sources de financement.

La commission fait remarquer que, dans cette optique, la réunion prévue en Janvier 1978 est prématurée. Par ailleurs, la mise en route d'une phase intérimaire du programme suppose un minimum de moyens financiers qui devront être évalués précisément par le Secrétariat Exécutif du CILSS pour qu'une assistance rapide des donateurs puisse être accordée pour le démarrage du projet.

La Commission n° 2 recommande :

- 1) que le Secrétariat exécutif du CILSS fasse sans délai une demande de financement aux donateurs pour la phase intérimaire du programme démographique.
- 2) la nomination dès que possible d'un coordinateur du programme de recherches démographiques.
- 3) que le coordinateur intérimaire fasse les préparations nécessaires pour que se tienne une réunion au moment opportun.

7. Considérations démographiques pour la mise au point de projets relatifs aux produits alimentaires de base dans les pays Sahéliens (Projet IDEP)

La Commission a repris les recommandations faites à Bamako vis-à-vis de ce projet et retient qu'il mérite toute l'attention de l'Institut du Sahel, et son soutien éventuel. Il appartiendra à l'Institut du Sahel d'examiner avec l'IDEP les modalités de collaboration, ce projet devant s'harmoniser au programme démographique de l'Institut.

8. Etude d'une stratégie documentaire pour le Sahel en vue de créer un réseau d'information et de documentation scientifiques et techniques du CILSS à l'Institut du Sahel

Considérant que la Réunion inter-sahélienne des experts tenue à Bamako du 28 au 30 Septembre 1977 a adopté le Rapport de la mission CILSS "Etude d'une stratégie documentaire pour le Sahel en vue de créer un réseau d'information et de documentation scientifique et technique à l'Institut du Sahel" et, en particulier, les conclusions et recommandations dudit rapport (Chap. II), la commission fait siennes ces recommandations.

Elle insiste tout spécialement sur les recommandations suivantes :

8.1. Politiques nationales de documentation (Rec.N°3 du rapport)

La Commission recommande comme indispensable l'établissement d'un réseau documentaire au Sahel et qu'une politique nationale en matière de documentation scientifique et technique soit définie dans chaque Etat afin d'établir le programme à court et à moyen terme. Cette fonction pourrait revenir à une commission nationale de la documentation scientifique et technique.

8.2. Statuts des professionnels de la documentation (Rec.N° 6 du rapport)

La Commission recommande :

- de prendre toutes mesures permettant la promulgation et l'application rapide au niveau national d'un statut de la profession des documentalistes, archivistes et bibliothécaires là où un tel statut n'existe pas encore;
- de valoriser les statuts existants pour attirer davantage de techniciens, améliorer le recrutement et assurer la promotion indispensable de la documentation scientifique et technique.

8.3. Choix de la stratégie (Rec. n° 5 reformulée comme suit:)

La Commission a opté pour l'orientation n° II en faveur d'un traitement informatisé des données qui comporterait un passage progressif des méthodes d'information documentaire manuelles à des méthodes informatisées. A cet effet, qu'une Base de données commune à tous les Etats soit organisée en utilisant les moyens informatiques déjà existants dans le Sahel, ainsi que les procédures actuellement employées dans la région. Ces moyens ont été reconnus suffisants pour créer la base dès à présent.

8.4. Formation (Rec. n° 7 amendée comme suit:)

A. Cadres moyens

La Commission recommande de renforcer les moyens de l'Ecole de Bibliothécaires, Archivistes et Documentaliste (EBAD) de l'Université de DAKAR pour lui permettre d'assurer correctement les besoins des pays sahéliens dans le cadre du réseau.

B. Cadres subalternes:

Ces cadres, reconnus indispensables, seront formés au moyen de stages pratiques à organiser dans les centres et institutions susceptibles de les accueillir.

C. Domaine informatique :

En matière de formation et de recyclage dans les divers aspects touchant à l'informatique, qu'il soit fait appel à l'Institut Africain d'Informatique de Libreville.

8.5. Sauvetage de la littérature non conventionnelle (Rec.n°10)

La Commission recommande que la littérature dite "non conventionnelle" existant dans les Etats du CILSS fasse l'objet d'une attention particulière et urgente pour en effectuer le "sauvetage".

A ce titre :

- qu'une opération spéciale soit envisagée afin d'organiser dans chaque Etat le tri, le classement, le répertoriage, la conservation et, si possible, le microfichage de ces documents,
- qu'un catalogue soit établi
- qu'une centralisation soit organisée au niveau national pour en faciliter l'accès aux utilisateurs.

D'autre part, les recommandations suivantes ont également été adoptées :

8.6. Coordonnateur du réseau du Sahel

La Commission recommande la mise en place rapide du coordonnateur du réseau afin d'assurer dès à présent les premières activités indispensables à la préparation du réseau.

8.7. Moyens documentaires du CILSS

La commission recommande :

- 1) la création du centre de documentation de l'Institut du Sahel
- 2) Le renforcement du centre de documentation du Secrétariat Exécutif du CILSS, tels que prévus dans le rapport des consultants.

8.8. Groupe de travail

La Commission recommande la constitution, dans les meilleurs délais, d'un groupe de travail restreint chargé d'élaborer les programmes et plans d'opérations nécessaires à la mise en oeuvre du réseau.

8.9. Réunion des documentalistes sahéliens

La Commission recommande l'organisation et la convocation d'une réunion des documentalistes sahéliens en vue d'examiner en commun les voies et moyens de leur participation au réseau.

8.10. Inventaire des centres et services documentaires

La Commission recommande :

- A. Que les centres et services documentaires existants soient répertoriés et qu'un inventaire de leurs moyens et de leurs fonds soit établi en vue de dresser, entre autres, un catalogue collectif du Sahel;
- B. Que l'analyse de leur domaine et de leurs activités soit entreprise lors de cet inventaire en vue d'une harmonisation des méthodes documentaires
- C. Que le renforcement des moyens en matériel et personnel soit consenti, quand nécessaire, pour la valorisation des services. En particulier, que le recyclage accéléré des agents subalternes employés en documentation soit prévu dans les programmes de formation de l'Institut du Sahel.

8.11. Formation des utilisateurs

La Commission recommande :

- De faciliter la formation des utilisateurs de l'information et de la documentation scientifique et technique par des enseignements condensés, des séminaires, des conférences et tous moyens audio-visuels jugés convenables.

Une telle initiation documentaire serait à offrir d'abord aux élèves des Ecoles d'Etat, écoles supérieures, écoles normales, enseignement technique, puis aux divers stades de l'enseignement.

8.12. Diffusion de l'information

La Commission recommande :

Que soit examinée la possibilité d'organiser dans chaque Etat membre du CILSS la diffusion de l'information et de la documentation

- A. Soit par le moyen d'une structure nationale spécialisée, rattachée à un ministère d'Etat, par exemple : Plan, Intérieur, Développement Rural, etc.
- B. Soit par toute autre disposition jugée convenable : service rattaché à un Centre de documentation national, à une bibliothèque scientifique et technique, diffusion par les centres sectoriels ou régionaux, etc..

La Commission a enregistré avec satisfaction les déclarations des Représentants de l'UNESCO et de la France relatives au support que ces 2 sources sont disposées à fournir à ce programme pour la mise sur pied du réseau d'information et de documentation scientifiques et techniques à l'Institut du Sahel.

11
COUTS ESTIMATIFS DU PROGRAMME DE DEMARRAGE DE L'INSTITUT DU SAHEL (US \$)

| | Coût Total | Durée | Coût Annuel | Observations |
|--|-------------------|---------------|------------------|--|
| • Construction de l'Institut | 9.500.000 | | - | |
| • Support logistique à l'Institut | 4.200.000 | | 1.040.000 | Le Budget pour 1977-78 est de 263. Millions F.CFA dont 85 pour des Coûts d'investissements. L'on a estimé que par la suite, les coûts de fonctionnement seraient de 200 millions CFA annuellement, coûts remanents non compris |
| • Bilan analytique des structures de recherche | 230.000 | Moins d'un an | 230.000 | |
| • Publication scientifique | 1.300.000 | 5 ans | 260.000 | |
| • Programme d'analyse, perspectives et prospectives Socio-économique | 3.500.000 | 3 ans | 1.170.000 | |
| • Programme de recherches démo-graphiques | 3.500.00 | 3 ans | 1.170.600 | |
| • Eléments du réseau de documentation scientifique et Technique. | 8.033.000 | 5 ans | 1.606.600 | Les coûts indiqués sont susceptibles d'être ventilés entre les diverses opérations individualisés |
| • Programme de protection des végétaux | | | | Il n'est indiqué ici aucun chiffre car ce programme sera géré entièrement par le Secrétariat Exécutif du CILSS |
| • PROJET IDEP | | | | mais sera géré par l'IDEP. |
| TOTAL | 30.863.000 | | 5.176.600 | |